



AJACCIO
CITÀ D'AJACCIU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ
DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ
DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC
DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU

Ajaccio, le 01 SEP. 2022

Objet : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, nouvelles modalités de paiement et de déclaration.

Madame, Monsieur,

A compter de cette année, la réglementation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) évolue doublement.

Concernant la déclaration annuelle des supports : dorénavant, celle-ci n'est plus obligatoire si aucun changement n'intervient par rapport à l'année précédente. Seule reste obligatoire la déclaration en cas d'installation de nouveaux supports, de modification ou de suppression, et ce dans les deux mois qui suivent le changement. La déclaration s'effectue via le formulaire Cerfa 15702*02.

Concernant les modalités de paiement de la taxe, à partir du mois de septembre 2022, elles s'effectueront directement auprès de la régie communale de recettes située à la Direction du Commerce, de l'Artisanat et du Domaine Public, 4 Bd Roi Jérôme à Ajaccio. L'accueil de la régie est ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h.

Pour les montants inférieurs à 3000 €, le règlement pourra s'effectuer :

- Physiquement : par carte bleue ou par chèque à l'ordre du Trésor public.
- En ligne : via ce lien (<https://ajaccio-portail-tipi.prod.geodp.io/>), en renseignant le code régie, le n° de facture et son montant conformément à l'exemple joint à la présente.
- Par virement bancaire sur le RIB mentionné sur la facture, conformément à l'exemple joint.

Pour les montants supérieurs à 3000 €, un avis de sommes à payer établi par le Trésor Public vous parviendra comme précédemment.

La Direction du Commerce, de l'Artisanat et du Domaine Public se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire

P/Le Maire
Alexandra Farina



AJACCIO

Régie de recettes du commerce, de
l'artisanat et du domaine public
4 Boulevard du Roi Jérôme
20000 Ajaccio
Tel : 04.95.51.78.65
commerce@ville-ajaccio.fr

Jean Duval
12 douze rue des pommiers
49000 Angers

Facture n°: 100001
Date limite de règlement : 29/06/2022

| Article | Superficie Totale | P.Unitaire | Periode | Exonération | P.Total |
|-----------------|-------------------|------------|---------|-------------|---------|
| produit | 1,00 | 20 € | 0 | - | 20 € |
| produit | 1,00 | 20 € | 0 | - | 20 € |
| Total (En Euro) | | | | | 40 € |

Modes de paiement

Par carte bancaire: dans les locaux de la **direction du commerce, de l'artisanat et du domaine public situés au 4 Boulevard du Roi Jérôme, 20 000 Ajaccio**

Par chèque: à établir à l'ordre du Trésor Public et à déposer à la **direction du commerce, de l'artisanat et du domaine public située au 4 Boulevard du Roi Jérôme, 20 000 Ajaccio**

Virement bancaire:

IBAN: **FR76 1007 1200 0000 0020 0037 844**

Identifiant Swift de la BDF (BIC) **TRPUFRP1**

Facture n°: 100001 **Élément à renseigner pour tout virement bancaire.**

Paiement en ligne: Possibilité de payer en ligne via le service TIPI du trésor public en vous rendant à l'adresse web suivante :

<https://ajaccio-portail-tipi.prod.geodp.io/>

Code régie : 073294

N° DEFACTURE: 100001

MONTANT : 40 €

Éléments à renseigner pour tout paiement en ligne (PAYFIP).